

La - vie

en centre de

réadaptation



Le Centre jeunesse
de la Mauricie et
du Centre-du-Québec

Table des matières

- 3 Bienvenue au centre de réadaptation**
- 4 Loi sur la protection de la jeunesse**
- 5 Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents**
- 7 La réadaptation, pour t'aider à évoluer**
- 8 Ton arrivée en centre de réadaptation**
 - Les centres de réadaptation**
 - Nos unités de vie**
- 10 Des gens présents pour t'aider à évoluer**
- 11 Ton cheminement**
 - Des programmes pour t'aider**
- 12 Un code de vie pour faciliter ton séjour en groupe**
 - Les mesures disciplinaires**
- 13 Les mesures d'exception**
- 14 Des contacts téléphoniques et des visites**
 - Ton comité des usagers**
 - Le comité des jeunes**
- 17 Une personne peut t'accompagner**
 - Tu es insatisfait de nos services**
- 18 Voici quelques réponses à des questions que tu pourrais te poser.**

Bienvenue **au centre de réadaptation**

Nous te remettons cette brochure dans laquelle tu trouveras les informations nécessaires sur la vie en centre de réadaptation.

Nous souhaitons que ton séjour te soit profitable, qu'il t'aide à retrouver l'harmonie avec toi-même, ainsi qu'avec les gens qui t'entourent. Tes parents étant les personnes qui te connaissent le mieux, seront invités à collaborer tout au long de ton placement, de ton cheminement. Bien qu'aujourd'hui, tu puisses considérer cette étape comme difficile, nous t'assurons de notre support et de notre aide.

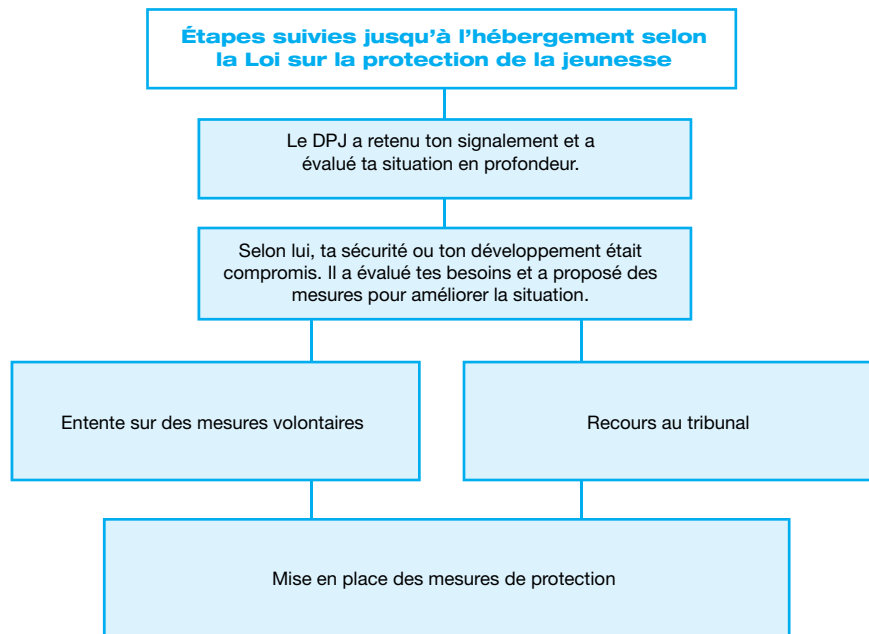
Les placements en centre de réadaptation se font rapidement et créent, pour ceux qui les vivent, beaucoup de questionnements. Nous te rencontrerons ainsi que tes parents pour revoir ensemble ta situation.

Nous espérons que cette période te permettra de retrouver un équilibre dans ta vie. Lorsque tu seras disponible, prends le temps de lire ces informations. Par la suite, nous t'invitons à partager tes questionnements avec nous.

Bonne lecture et surtout bon séjour parmi nous.

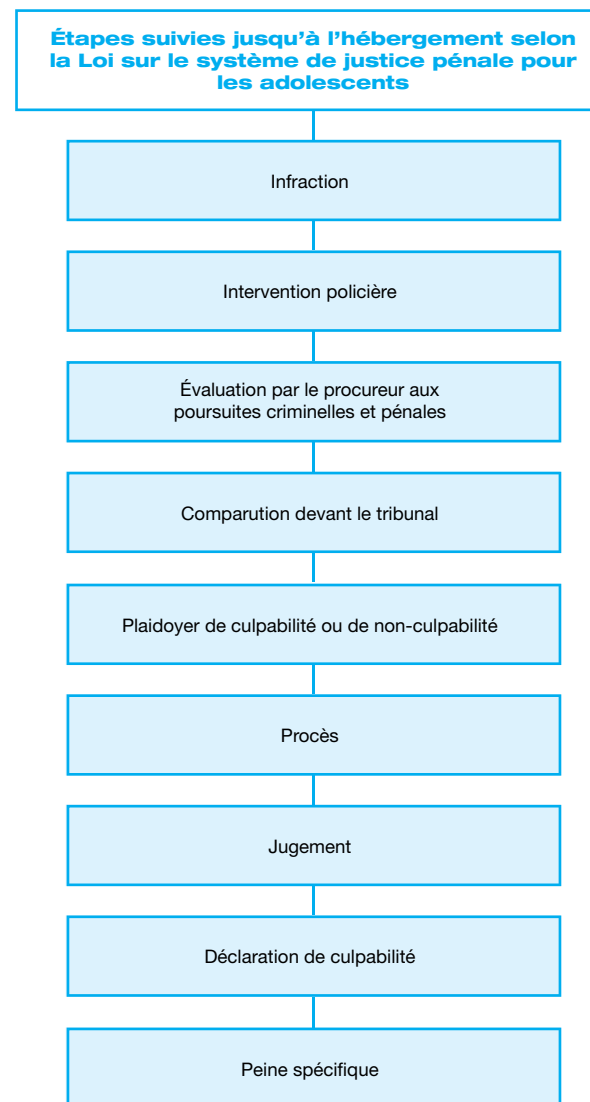
Loi sur la protection de la jeunesse

Nous assurons la sécurité et le développement des jeunes dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. Nous aidons les jeunes et leurs parents vivant des difficultés majeures au plan de leur développement.



Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

En regard de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, nous assurons la responsabilisation des jeunes ainsi que la protection de la société.





La réadaptation, pour t'aider à évoluer

La réadaptation, pour t'aider à évoluer

Nous nous mobilisons pour que...

- tu puisses évoluer, te développer et t'épanouir dans une famille et un environnement social et scolaire...
- tu retrouves ta place dans la communauté...
- ta famille soit écoutée, entendue, considérée et reconnue...

La réadaptation est un processus qui se vit au quotidien. Elle vise à te faire prendre conscience des difficultés que tu éprouves et qui ont un impact négatif sur ton développement. Elles peuvent prendre différentes formes dans ta vie: violence, toxicomanie, détresse psychologique, faible estime de toi, difficultés scolaires, etc.

Nous souhaitons que ton séjour soit le plus bref possible, mais également qu'il te permette d'identifier et de régler tes problèmes avec toi-même et les autres. Tout au long de ton hébergement, nous serons en contact avec les membres de ta famille afin de les informer et d'échanger sur ce que tu vis. Nous solliciterons aussi leur présence pour t'accompagner.

Une programmation te permettra d'évoluer physiquement, affectivement, intellectuellement et socialement. Tu auras un horaire stable, des activités sportives et manuelles, des activités concernant la toxicomanie, la violence, la détresse psychologique, la sexualité et un programme scolaire individualisé.

Ton arrivée en centre de réadaptation

Dès ton arrivée, un éducateur prendra le temps de discuter avec toi des raisons de ton séjour en centre de réadaptation. Il contactera ta famille pour les informer, échanger avec eux pour bien comprendre ta situation et les inviter au centre de réadaptation. Nous effectuerons quelques évaluations pour connaître ton état psychologique et ton niveau de consommation. Tu recevras les résultats de ces évaluations, de même que tes parents et ton intervenant, tout ceci, dans le but de mieux t'aider. L'intervenant social de la DPJ verra à suivre ton évolution et à bâtir ton projet avec toi et tes parents.

Les centres de réadaptation

Dans nos centres, nous retrouvons des unités pour filles et des unités pour garçons.

Tu pourrais être hébergé dans un milieu ouvert où tu aurais des activités à l'intérieur et à l'extérieur du centre de réadaptation.

Si tu présentes un danger pour toi-même et pour les autres, tu seras hébergé dans une unité d'encadrement intensif.

Si le juge t'a condamné à une détention ou une mesure de garde fermée, tu seras hébergé en unité sécuritaire (ou fermée).

Ton arrivée en centre de réadaptation

Nos unités de vie

- Centre de réadaptation Bourgeois
2735, rue Papineau, Trois-Rivières G8Z 1N8
819 378-8635
- Centre de réadaptation Laforest
3100, boulevard Lemire, Drummondville J2B 7R2
819 477-5115

Des gens présents pour t'aider à évoluer

Dans chacune des unités de vie, il y a un chef de services qui encadre une équipe d'éducateurs. Un des éducateurs sera très présent auprès de toi; ce sera ton éducateur-tuteur. Il participera aux différentes rencontres avec toi.

Une infirmière se présente régulièrement dans les unités de vie. Elle peut, au besoin, te rencontrer pour offrir un accompagnement médical. Elle sera en contact avec tes parents pour valider des informations telles que des allergies ou des maladies. Si tu as besoin d'une médication, elle s'assure que les doses soient bien préparées et que la bonne information soit transmise à ton unité. Elle peut organiser des rendez-vous médicaux, donner des explications sur les soins que tu as besoin et aussi participer à certaines activités de sensibilisation dans les unités.

Un service de psychologie est également disponible pour te supporter dans ton cheminement. Tu peux être assuré de la confidentialité des discussions que tu as avec les psychologues.



Des gens présents pour t'aider à évoluer

Ton cheminement

À toutes les étapes de ton cheminement, nous solliciterons ta participation, ainsi que celle de tes parents.

Nous aurons des rencontres régulières avec toi et tes parents où nous fixerons les objectifs de ton plan d'intervention et nous apprécierons ton évolution. Dès que tu seras prêt, nous débiterons ton projet de retour dans le milieu approprié.

Des programmes pour t'aider

Chaque unité offre des activités individuelles et de groupe.

- Le programme de développement des habiletés sociales t'aidera à bien exprimer tes besoins et tes émotions et il facilitera tes contacts avec les autres.
- Le programme d'intervention sur la violence t'amènera à prendre conscience de tes comportements de violence et de prise de contrôle et te proposera des façons positives d'interagir.
- Le programme en toxicomanie te fera prendre conscience de tes habitudes de consommation et t'amènera à les modifier de façon positive et responsable. Tes parents peuvent également participer à ce programme afin de te soutenir dans cette démarche.
- Le programme sur la détresse psychologique te permettra de partager tes inquiétudes et tes doutes face à toi ou aux autres et sur certains secrets qui peuvent être lourds de conséquences.
- Le programme de réflexion autour de la sexualité te donnera une information claire et précise sur la sexualité, mais aussi sur les relations amoureuses que tu peux vivre.

Durant ces rencontres, nous invitons régulièrement d'autres personnes ou des partenaires pour t'aider (exemple : Domrémy).

Un code de vie pour faciliter ton séjour en groupe

À ton arrivée, un éducateur te remettra un exemplaire des codes et procédures de ton unité afin que tu en prennes connaissance. Les règles de vie sont clairement énoncées et tu devras les respecter, comme dans tout milieu de vie. La vie de groupe débute par le respect.

Le respect de soi : C'est la façon dont tu te traites, dont tu prends soin de toi à partir de tes habitudes de vie.

Le respect des autres : C'est accepter que chacun est unique et différent. Il comporte aussi la responsabilité que tu as de respecter le cheminement des autres jeunes avec qui tu vivras durant ton séjour. Il ne peut y avoir de discrimination en fonction du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, des croyances ou des handicaps...

Le respect de ton environnement : C'est de prendre soin de ton milieu de vie, du matériel, mais également de tes effets personnels. Tu participeras à l'entretien de ton environnement.

Les mesures disciplinaires

Lorsqu'il y a manquement au code de vie, il est possible qu'une mesure disciplinaire soit prise à ton endroit. Elle tiendra compte du geste posé, tout en respectant tes besoins et tes droits. Tu en seras informé et tes parents aussi, selon l'entente prise avec eux lors de leur première visite dans ton unité.

Il est possible que tu sois :

- obligé de réparer ce que tu as fait (soit par des excuses, un remboursement, un soutien, etc.);
- privé de quelque chose (privé d'objet, d'activité, etc.);
- retiré du groupe le temps de retrouver ton calme.

Les mesures d'exception

Pour ta sécurité, celle des autres jeunes, si tu deviens un danger pour toi ou pour les autres, l'éducateur utilisera des mesures exceptionnelles.

Les fouilles et saisies : Si nous avons des motifs valables de croire que tu as en ta possession des objets dangereux, illégaux ou non autorisés dans nos lieux, tu pourrais être fouillé. Si c'est le cas, les objets seront saisis ou confisqués jusqu'à ton départ. Une plainte policière pourrait être alors portée.

L'isolement : Lors d'une désorganisation importante, si tu deviens dangereux envers toi-même ou envers les autres, tu pourrais être placé dans une salle d'isolement le temps que tu retrouves ton calme.

La contention : Afin d'éviter que tu te blesses et que tu blesses les autres, il se peut, lors d'une crise importante, que l'on te retienne physiquement, et ce, le temps nécessaire pour que tu cesses d'être un danger pour toi et pour les autres.

Un code de vie pour faciliter ton séjour en groupe

Toutes ces mesures sont inscrites à ton dossier et doivent être autorisées par un chef de services. Le Directeur du centre de réadaptation en est également informé. Pour les mesures d'exception, tes parents aussi doivent être mis au courant de ces situations.

Des contacts téléphoniques et des visites

Tu as le droit de communiquer de façon confidentielle avec tes parents, tes frères/sœurs (à moins d’interdit du tribunal), ton avocat, ton intervenant social de la DPJ (personne autorisée), ton médecin, le juge et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les appels téléphoniques se font dans les temps prévus à l’horaire en fonction de la programmation et de l’ensemble des jeunes de l’unité. Avant de t’autoriser à communiquer par téléphone, nous nous assurons que les personnes que tu contactes n’ont pas une mauvaise influence auprès de toi.

Une période de visite est prévue dans les unités les dimanches ou un autre jour, selon des ententes particulières avec l’éducateur ou le chef de services.

Ton comité des usagers

Le comité des usagers vise la défense, la protection et le respect des droits des usagers. C’est un regroupement de parents bénévoles qui s’impliquent afin d’améliorer la qualité des services offerts en Centre jeunesse. Les membres du comité sont majoritairement des personnes ayant déjà reçu des services du Centre jeunesse.

Les actions du comité des usagers

- T’informer sur tes droits et obligations à l’intérieur du Centre jeunesse.
- T’accompagner dans tes démarches, notamment lorsque tu désires porter plainte.
- Connaître et évaluer ton degré de satisfaction à l’égard des services reçus.
- Veiller à la qualité des conditions de vie des usagers dans les milieux de placement.
- T’orienter vers les organismes ou à des personnes pouvant répondre à tes besoins.
- Sensibiliser les membres du conseil d’administration et le personnel du Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec aux besoins des usagers et de leur famille concernant l’amélioration de la qualité des services.
- Défendre tes droits individuels et collectifs.

Le comité des jeunes

Le comité des jeunes existe en centre de réadaptation. Il contribue à l’animation du milieu de vie et renseigne les jeunes sur leurs droits et obligations. Un jeune de chaque unité est nommé à titre de représentant.

contacts téléphoniques, visites et comités



Droit à l'accompagnement et

Une personne peut t'accompagner

Tu peux être accompagné si tu désires obtenir des informations ou te plaindre des services reçus ou que tu crois être en droit de recevoir.

Tu es insatisfait de nos services

Tu peux formuler une plainte si tu es insatisfait de nos services. Elle peut être écrite ou verbale. Elle peut porter sur les services reçus ou sur ceux que tu estimes être en droit de recevoir. Cependant, avant de formuler une plainte, nous te suggérons de tenter de résoudre ton insatisfaction en parlant avec un intervenant avec qui tu es à l'aise. Ta plainte doit être signifiée au Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.

Sitôt ta plainte reçue, tu recevras un avis de réception. Au cours de l'examen de ta plainte, tu seras invité à présenter ton point de vue. Il en sera ainsi pour la personne visée par la plainte.

Voici les coordonnées pour formuler une plainte :

Téléphone : 819 378-5481 Télécopieur : 819 378-6857

Adresse :

Commissaire local aux plaintes
et à la qualité des services
1455, boul du Carmel
Trois-Rivières, Québec
G8Z 3R7

processus de plaintes

Voici quelques réponses à des questions que tu pourrais te poser.

- **Est-ce que j'ai le droit de savoir ce qui va m'arriver, à quel moment je vais pouvoir sortir et quand je pourrai voir mes parents?**

Bien sûr. À chaque fois que tu te poses une question sur ce qui va t'arriver, tu peux en parler avec un intervenant autour de toi. De plus, nous te rappelons que ton éducateur-tuteur a la responsabilité de t'expliquer les démarches.

- **Est-ce que j'ai quelque chose à dire sur ce qui m'arrive?**

Oui. Chaque fois qu'un éducateur, un juge ou le Directeur de la protection de la jeunesse décide quelque chose pour toi, tu as le droit de dire ce que tu en penses, d'être consulté. Ils ne sont pas obligés de suivre ton idée, mais ils doivent écouter ton point de vue. Cela va les aider à mieux tenir compte de tes besoins. Si tu as plus de 14 ans et qu'un juge a ordonné quelque chose à ton égard, tu dois recevoir une copie du document.

- **Est-ce qu'un centre de réadaptation c'est comme une prison?**

Non, c'est un milieu de vie qui accueille les jeunes vivant des situations particulières.

- **Est-ce que je pourrai voir ma famille : ma mère, mon père, mes frères et sœurs?**

À moins qu'un jugement du tribunal nous l'interdise, nous allons être en contact avec les membres de ta famille et nous les inviterons à venir au centre de réadaptation. Des visites sont aussi à l'horaire à tous les dimanches ou un autre jour, selon des ententes particulières.

- **Est-ce que je vais me faire fouiller?**

Lors de ton arrivée, nous te demandons de remettre ce que tu as sur toi. Parfois, nous faisons une fouille plus complète par mesure de protection. Les personnes qui font cette fouille ont des consignes très strictes sur le respect à avoir face à toi. Pour s'assurer d'une démarche respectueuse, la fouille se déroule toujours en présence d'une autre personne.

- **Est-ce qu'il y a des mesures en place pour éviter les gestes de violence possible entre les jeunes?**

Un code de vie favorisant ton séjour en centre de réadaptation existe et est connu par les jeunes. De plus, en tout temps, il y a un adulte pour assurer la sécurité, le calme et attitudes respectueuses.

- **Est-ce que je devrai être souvent dans ma chambre?**

Non, ici tu auras ta propre chambre et nous vivons un horaire régulier qui fait que tu y seras à des périodes précises.

- **Quelle est la nourriture servie aux jeunes hébergés?**

Nous avons un service alimentaire et tu auras trois repas équilibrés par jour, en plus des collations.

- **Est-ce que je serai rejeté du groupe?**

Nous t'accompagnons, toi et les autres jeunes, de façon à bien vivre en groupe. Tout le monde doit faire sa part pour favoriser une vie de groupe agréable !

- **Est-ce que la cigarette est permise pour les jeunes?**

Nous permettons aux jeunes de fumer à des moments précis de la journée. Par contre, tu dois avoir eu l'autorisation signée de tes parents. De plus, c'est à eux que revient la responsabilité de te fournir des cigarettes dans des paquets scellés et légaux.



Le Centre jeunesse
de la Mauricie et
du Centre-du-Québec